



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## La filière horticole française

Question orale n° 1278

### Texte de la question

M. Stéphane Viry interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la situation préoccupante de la filière horticole de France (producteurs de fleurs et plantes, paysagistes, jardinerie et fleuristes). Cette filière représente des centaines de milliers d'acteurs économiques, mal considérés dans les priorités politiques, alors que leur utilité est multiple et que les emplois dans ces secteurs d'activités sont nombreux. La crise actuelle accentue l'acuité de cette réalité. Pour autant, le végétal est un produit agricole, vivant, ultra-frais, périssable, non stockable, non transformable et qui nécessite souvent un temps long de production. Et M. le député déplore que les professionnels du végétal soient les grands oubliés de l'agriculture française : il faut rappeler que, au printemps 2020, 100 millions de tiges de fleurs ont été détruites et que l'aide de 25 millions d'euros débloquée par l'État pour compenser ces pertes n'est toujours pas versée près d'un an après, alors que les trésoreries des exploitations horticoles sont exsangues et que les producteurs doivent réinvestir l'équivalent d'un demi-milliard d'euros pour les mises en culture du printemps, sans aucune certitude d'écouler la production, dépendant de l'ouverture administrative des points de vente de végétaux. Comment ne pas comprendre qu'ils se sentent délaissés, alors que le plan de relance ne semble accorder que peu de place aux professionnels du végétal ? 30 millions d'euros viennent d'être débloqués dans un dispositif de soutien à l'agriculture urbaine et aux jardins partagés. La filière salue cette ambition, tant il est indispensable de remettre de la nature en ville. Les appels à projet sont ouverts aux associations, aux collectivités locales, aux bailleurs sociaux... Et quelle place pour les professionnels du végétal dans ce dispositif ? Comment favoriser la transition vers la ville verte alors que la commande publique en matière d'entretien et de projets de végétalisation des villes est à l'arrêt ? Il l'interpelle sur l'urgence de reconnaître les professionnels du végétal comme des acteurs incontournables et que le végétal soit reconnu pour ce qu'il est : essentiel à la vie et à la santé des Français. Il lui demande son avis sur ce sujet.

### Texte de la réponse

#### FILIÈRE HORTICOLE

**Mme la présidente.** La parole est à M. Stéphane Viry, pour exposer sa question, n° 1278, relative à la filière horticole.

**M. Stéphane Viry.** Monsieur le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, à quelques semaines du printemps et de la saison des fleurs, je veux vous interroger sur la filière végétale, qui représente de nombreuses professions, des emplois et des activités multiples : des pépiniéristes, des horticulteurs, les métiers de la production, les fleuristes, les jardinerie, les métiers de la vente au public, mais aussi les entreprises du paysage et tous les métiers de l'aménagement et de la conception.

L'année 2020 a placé la filière en grande difficulté du fait de l'épidémie de covid-19, les mesures sanitaires ayant entravé l'activité et entraîné une baisse significative du chiffre d'affaires de ces entreprises spécialisées. La situation reste préoccupante pour les commerçants et les artisans de la filière. Ces acteurs économiques ont manifestement besoin de soutien.

Rappelons l'importance du végétal dans le quotidien de nos concitoyens : les arbres et les plantes sont au cœur de toutes les politiques environnementales. Il faut donc s'assurer de la santé de cette filière. Le végétal est essentiel à la vie et à la santé des Français au-delà des emplois et de la valeur créée par la filière.

Reste que le végétal est un produit agricole vivant, ultra-frais, périssable, non stockable, non transformable et qui nécessite souvent un long délai de production. Au printemps 2020, 100 millions de tiges de fleurs ont été détruites et l'aide de 25 millions d'euros débloquée par l'État pour compenser ces pertes n'a pas été versée à temps, alors même que les producteurs ont dû réinvestir pour pouvoir proposer de nouvelles fleurs au printemps 2021. L'incertitude règne toujours s'agissant de l'écoulement de la production du fait de la crise sanitaire et de potentielles fermetures administratives des points de vente, comme nous en avons hélas connu au printemps dernier.

Autre remarque, les mesures du plan de relance destinées à la filière végétale paraissent un peu maigres et trop complexes pour les professionnels, les dispositions étant peu accessibles.

Enfin, il conviendrait d'utiliser la commande publique comme un levier massif de valorisation de la filière dans le cadre de plans de végétalisation, d'entretien et de transition. Là aussi, je suis persuadé que le Gouvernement peut faire bien davantage.

Monsieur le ministre, quelles décisions avez-vous prises afin de reconnaître les professionnels de la filière végétale, essentielle à la vie des Français, comme des acteurs incontournables ?

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

**M. Julien Denormandie**, *ministre de l'agriculture et de l'alimentation*. Je vous remercie très sincèrement de votre question, monsieur le député. C'est un fait, nous avons moins parlé de la filière végétale, notamment horticole, que d'autres, alors qu'elle est d'une grande importance économique. Mais elle est également importante en ce qu'elle contribue à la joie et au bonheur de notre quotidien, alors même qu'elle a énormément souffert de la crise sanitaire. La nature ne s'arrête jamais, même en temps de confinement. Or, pendant le premier confinement, les exploitants, pour poursuivre leur activité, ont dû continuer de payer leurs charges et leurs salariés, raison pour laquelle ils n'ont pas pu bénéficier des mesures d'urgence de droit commun.

Face à cette situation, le Gouvernement a en effet débloqué 25 millions d'euros. Vous le savez, je ne suis pas un adepte de la langue de bois : je reconnais donc que cette aide a été allouée trop tardivement et que nous avons mis trop de temps à en organiser, avec la filière – j'insiste sur ce point –, les modalités. Les discussions avec les acteurs ont duré jusqu'à la fin de l'année, quand bien même l'aide en question portait sur la période du printemps 2020.

J'ajoute que, comme toutes les aides destinées à soutenir des marchés spécifiques, il a fallu, une fois ses critères définis avec les professionnels, la notifier à Bruxelles et la faire approuver par la Commission européenne. Il n'en reste pas moins que, pour les horticulteurs, le processus est beaucoup trop long, les fonds promis n'arrivant toujours pas. Soyez assuré en tout cas que je me bats tous les jours pour l'accélérer.

Quant à votre remarque sur le plan de relance, je la trouve sévère. Pour le coup, nous avons bien travaillé avec la filière. Le volet relatif à la structuration de la filière a fait l'objet d'une enveloppe supérieure à 50 millions d'euros. Les professionnels ont été invités à déposer leurs dossiers et l'on ne m'a fait part d'aucun grief quant à la complexité du dispositif. Au contraire, les mesures que nous avons élaborées sont si simples que certains me disent que le plan de relance agricole va trop vite. J'entends toutefois votre remarque, dont nous pourrions reparler ultérieurement si vous le souhaitez.

J'en viens, pour finir, à la commande publique, qui constitue en effet un levier d'action important de l'État, mais aussi des collectivités locales. Elle doit être un outil de notre politique, j'en suis convaincu, mais elle ne relève pas tant de la loi que de la volonté de chacun au niveau national et local. En tout état de cause, s'il s'agit

aujourd'hui, en réponse à votre question, d'appeler les décideurs publics à s'appuyer sur la commande publique pour manifester notre confiance à la belle filière horticole française, je le fais bien volontiers.

### Données clés

**Auteur :** [M. Stéphane Viry](#)

**Circonscription :** Vosges (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1278

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** Agriculture et alimentation

**Ministère attributaire :** Agriculture et alimentation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 février 2021](#)

**Réponse publiée le :** 17 février 2021, page 1638

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 février 2021](#)